

: Forfait Mobilités Durables FMD - Campagne 2025 Démarche

Organisme : Service RH

| I | de | en | ti | té | dυ | d | en | nar | d | e | UI | r |
|---|----|----------|----|----|----------|---|----|-----|-------------------|-------------|----|---|
| | u, | → | | | u | _ | | 141 | $\mathbf{\omega}$ | $\mathbf{}$ | V | ı |

| Identité du | demandeur |
|---|--|
| Email | |
| Civilité | |
| Nom | |
| Prénom | |
| Date de naissance | |
| Formulaire | |
| Cette démarche est mise 2025. Renseignements individue | à votre disposition pour faire votre demande de forfait mobilités durables au titre de l'année els |
| Vous êtes Cochez la mention applic Personnel d'Enseigner | cable, une seule valeur possible nent |
| Personnel BIATSS | |
| Personnel BIATSS Rec | herche (ex. SAIC) |
| Doctorant(e) | |
| Statut Cochez la mention applic Titulaire | cable, une seule valeur possible |
| CDI | |
| CDD | |
| Affectation principale Administration et Serv | vices techniques |
| Agence Comptable et | Service Financier |
| Bib'Insa - Bibliothèque | |
| CSN - Centre des Serv | rices Numériques |

Forfait Mobilités Durables FMD - Campagne 2025 □FF - Direction des Études et de la Formation - Scolarité et Soutien formation DGS - Direction Générale des Services Direction de la Recherche et de la Valorisation **DRI** - Service Relations Internationales SAIC - Service Activités Industrielles et Commerciales Service Communication Service Hôtellerie CROUS / INSA Service Hygiène et Sécurité Service des Relations Entreprises & Alumnis, Fondation - Formation continue Service Infrastructures : Moyens Généraux, Patrimoine Immobilier et Reprographie Service des Ressources Humaines Service de la Stratégie et du Développement SVEU - Service Vie Étudiante et Universitaire Départements et Centres APS - Centre des activités physiques et sportives C3H - Centre des Sciences Humaines **GB** - Génie Biochimique GC - Génie Civil GEI - Génie Électrique et Informatique GMM - Génie Mathématique et Modélisation GM - Génie Mécanique GP - Génie Physique GP3E - Génie des procédés : Eau, Énergie, Environnement STPI - Sciences et Technologies pour l'ingénieur ☐ Laboratoires CHMES - Centre d'élaboration des matériaux et d'études structurales CA - Institut Clément Ader MT - Institut Mathématiques de Toulouse AS - Laboratoire d'Analyse d'Architecture des Systèmes) **M**DC - Laboratoire Matériaux et Durabilité des Constructions CM CMI - Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses PCNO - Laboratoire de Physique et Chimie des Nano-Objets

| Forfait Mobilités Durables FMD - Campagne 2025 |
|--|
| (CALMIP) |
| (Castaing) |
| Autres structures |
| AIME - Atelier interuniversitaire de micro-électronique |
| CGB - Centre Gaston Berger |
| CIE - Cellule Innovation & Entrepreneuriat |
| CRITT Bio-industries |
| CRITT GPTE |
| C2IP - Centre Innovation et Ingénierie Pédagogique |
| IGB - Institut Gaston Berger |
| MRE - Mastere Risk Engineering |
| M\$IAI - Mastère Spécialisé Ingénieur d'Affaires Industrielles |
| PPI - Parcours Professionnel Individualisé |
| TWB - Toulouse White Biotechnologie |
| Autre |
| Arrivée ou départ au cours de l'année civile 2025 Cochez la mention applicable Oui Non |
| Si oui, merci de préciser Vous avez la possibilité de cocher les deux options le cas échéant. |
| Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Arrivée en 2025 |
| Départ en 2025 |
| |
| Précisez votre date d'arrivée |
| Distribution data de distribution |
| Précisez votre date de départ |
| Votre quotité de travail au 1er janvier 2025 Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 100% |
| □ 90% |
| □ 80% |
| □ 70% |

| Forfait Mobilités Durables FMD - Campagne 2025 |
|---|
| 60% |
| ☐ 70% |
| 50% |
| Votre quotité de travail a-t-elle changé en cours d'année civile 2025 ? Cochez la mention applicable Oui Non |
| |
| Date de changement en 2025 |
| |
| Nouvelle quotité de travail à compter de cette date de changement Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 100% |
| 90% |
| □ 80% |
| ☐ 70% |
| ☐ 60% |
| ☐ 70% |
| □ 50% □ □ 50% |
| Adresse de votre lieu de travail En présence de plusieurs lieux de travail, cochez autant de cases que de lieux de travail que nécessaire. |
| Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Campus INSA Toulouse - 135 avenue de Rangueil, 31400 Toulouse |
| MFJA - 1 Rue Tarfaya, 31400 Toulouse |
| Institut Clément Ader - 3 Rue Caroline Aigle, 31400 Toulouse |
| ☐ Autre |
| Autre, précisez svp |
| |
| Bénéficiez-vous d'un contrat de télétravail ? Cochez la mention applicable Oui |
| Non |
| Date de début de votre contrat de télétravail |
| |

Forfait Mobilités Durables FMD - Campagne 2025 Nombre de jours de télétravail hebdomadaire Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 1 jour / semaine (fixe ou flottant) 1 jour / semaine + 12 jours flottants par an 2 jours / semaine (fixes ou flottants) Adresse de votre domicile Quel mode(s) de transport durable(s) avez-vous utilisé en 2025 ? NB: les engins personnels doivent être électriques et excluent donc les rollers, skates ou trottinettes dépourvus de moteur. Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles ∇élo ☐ Covoiturage Autre engin personnel électrique Service de mobilité partagée Pour les agents effectuant du co-voiturage (conducteur ou passager), la présente démarche doit obligatoirement être accompagnée d'un justificatif. Voici les justificatifs que vous pouvez fournir : - Relevé de facture (passager) ou de paiement (conducteur) d'une plateforme de covoiturage - ou attestation sur l'honneur du covoitureur (covoiturage hors plateforme) via cet outil : https://attestation.covoiturage.beta.gouv.fr/salarie-secteur-public - ou attestation du registre de preuve de covoiturage. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de covoiturage Service de mobilité partagée, merci de préciser

Nombre de jours de déplacement au titre duquel la demande est effectuée

Il s'agit des jours pendant lesquels vous avez utilisé un(des) mode(s) de transport durable(s) au cours de l'année 2025.

Attention, le nombre de jours concernés par la mesure ne doit pas être déclaré par anticipation, toute anticipation du nombre de jours déclaré entrainera le rejet de la demande. Exemple : Pour le mois de décembre, si vous avez effectué 5 trajets à vélo et que vous souhaitez déclarer ces journées, il faudra valider votre déclaration seulement après le 5 décembre 2025. Par ailleurs, si vous avez atteint les 100 jours de déplacements avec un des modes de transport éligibles, par exemple, au 28 octobre 2025, vous pouvez effectuer votre déclaration le 28 octobre sans déclarer les trajets du 28 octobre au 31 décembre 2025, le nombre de jours étant suffisant pour bénéficier du forfait le plus élevé (300€).

| Forfait Mobilités Durables FMD - Campagne 2025 |
|---|
| Nombre de jours concernés par la mesure en janvier 2025 |
| |
| Nombre de jours concernés par la mesure en février 2025 |
| |
| Nombre de jours concernés par la mesure en mars 2025 |
| Nombre de jours concernes par la mesore en mars 2023 |
| |
| Nombre de jours concernés par la mesure en avril 2025 |
| |
| Nombre de jours concernés par la mesure en mai 2025 |
| |
| Nombre de jours concernés par la mesure en juin 2025 |
| |
| Nombre de jours concernés par la mesure en juillet 2025 |
| |
| |
| Nombre de jours concernés par la mesure en août 2025 |
| |
| Nombre de jours concernés par la mesure en septembre 2025 |
| |
| Nombre de jours concernés par la mesure en octobre 2025 |
| |
| Nombre de jours concernés par la mesure en novembre 2025 |
| |
| Nombre de jours concernés par la mesure en décembre 2025 |
| |
| Nambus total de la companya de maria manus a confluencia 2025 |
| Nombre total de jours concernés par la mesure pour l'année 2025 |
| |
| Exercice d'une activité auprès d'un autre employeur public |
| Exercez-vous une activité auprès d'un autre employeur public ? |
| Cochez la mention applicable Oui |
| Non |
| |
| Précisez le nom de cet employeur public |
| |

| Forfait Mobilités Durables FMD - Campagne 2025 Précisez l'adresse de cet autre employeur public |
|--|
| |
| |
| |
| Combien de jours avez-vous déclarés au titre du forfait auprès de cet autre employeur public ? |
| |
| Remboursement des frais de transport domicile-travail |
| J'ai perçu l'indemnité de remboursement des frais de transport domicile-travail au titre de l'année civile 2025. Cochez la mention applicable Oui |
| Non |
| Le cumul du remboursement partiel des frais de transport et le forfait mobilités durables n'est possible que sous certaines conditions. Les trajets doivent être différents, c'est à dire que vous ne pouvez pas demander le forfait |
| mobilités durables pour les mêmes trajets que ceux concernés par le remboursement partiel de votre abonnement de transports en commun. |
| Il doit donc s'agir de "trajets de rabattement" c'est à dire celui qui correspond à la distance la plus courte entre votre domicile ou lieu de travail et la station de transport en commun. |
| Merci de préciser les trajets de rabattement au titre desquels vous demandez le forfait mobilités durables Les "trajets de rabattement" sont ceux qui correspondent à la distance la plus courte entre votre domicile ou lieu de travail et la station de transport en commun. |
| |
| |
| Exclusions visées par le décret |
| Je déclare ne pas bénéficier de la prise en charge d'un abonnement à un service public de location de vélos au titre du décret du 21 juin 2010 pour les déplacements déclarés ci-dessus Cochez la mention applicable Oui |
| Non |
| Je déclare? ne pas percevoir d'indemnités représentatives de frais pour mes déplacements entre ma résidence habituelle et mon(mes) lieu(x) de travail Cochez la mention applicable Oui |
| Non |
| Je déclare?ne pas bénéficier d'un logement de fonction sur le lieu de travail ou d'un véhicule de fonction Cochez la mention applicable Oui |
| □ Non |

Forfait Mobilités Durables FMD - Campagne 2025

| Je déclare ne pas bénéficier d'un transport gratuit entre mon domicile et mon lieu de travail (transport collectif gratui ou transport gratuit par l'employeur) Cochez la mention applicable Oui |
|--|
| ☐ Non |
| Je déclare ne pas bénéficier pour les mêmes trajets d'une prise en charge au titre des frais de déplacements temporaires Cochez la mention applicable Oui |
| □ Non |
| Je déclare ne pas bénéficier des dispositions du décret n°83-588 du 1er juillet 1983 (personnels situé dans la zone de compétence de l'autorité organisatrice des transports parisiens dont le handicap empêche d'utiliser les transports en commun) Cochez la mention applicable Oui |
| Non |
| Attestation sur l'honneur |
| Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir concernant ma résidence habituelle, mon lieu de travail ou les moyens de transport utilisés. Cochez la mention applicable Oui |
| □ Non |
| Je m'engage à fournir tout justificatif réclamé par l'administration à tout moment de l'année. L'administration se réserve le droit de demander toutes informations complémentaires dont elle aurait besoin dans le cadre des contrôles effectués. Cochez la mention applicable Oui |
| □ Non |